

REGLEMENT
GRAND JEU-CONCOURS DES ABONNES 2025
EST BOURGOGNE MEDIA
JOURNAL DE SAONE-ET-LOIRE ET LE BIEN PUBLIC

Article 1

EST BOURGOGNE MEDIA – LE JOURNAL DE SAONE-ET-LOIRE ET LE BIEN PUBLIC - dont le siège social est 7, Boulevard Chanoine Kir, BP21550, 21015 DIJON CEDEX organise sur sa zone de diffusion, un jeu gratuit et sans obligation d'achat, du jeudi 16 octobre 2025 au samedi 31 janvier 2026 inclus.

Article 2

Ce jeu est ouvert à tout abonné de plus de 18 ans, ou à tout mineur abonné âgé de plus de 12 ans muni d'une autorisation parentale lui permettant de participer à ce concours, résidant sur la zone de diffusion du JOURNAL DE SAONE-ET-LOIRE et du BIEN PUBLIC soit les départements de Saône-et-Loire et de la Côte d'or à l'exception des personnes morales, des diffuseurs de presse, salariés, correspondants et collaborateurs du Groupe EBRA (Le Progrès, Le Journal de Saône-et-Loire, Le Bien Public), EBRA MEDIAS, EBRA SERVICE, AGIR.

Article 3

Ce jeu est doté de :

1^{er} prix : UN BON VOYAGE D'UNE VALEUR DE 600 € TTC.

Bon cadeau voyages à prendre auprès de LKTOURS avec une validité d'un an à compter du 1^{er} mars 2026. Les réservations peuvent être faites par téléphone ou courriel. Si le montant du voyage devait être supérieur aux 600 €, le bénéficiaire devra s'acquitter de la différence (possibilité de paiement par chèque, CB ou ANCV).

2^{ème} prix : UNE TV LED LG 126 CM

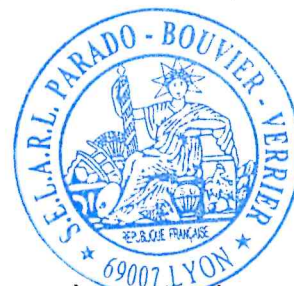
TV LED Lg NanoCell 50NANO81 126 cm 2025 - Ecran 126 cm (50") - 4K UHD Processeur α7 AI 4K Gen8 - Fonctionnalités AI, Contrôle des objets connectés, Multi écran - 60 Hz - 3 HDMI 2.0 - 1 USB 2.0 - 1 Ethernet RJ-45 - d'une valeur commerciale de 549.99 € TTC.

Du 3^{ème} au 5^{ème} prix : UN ABONNEMENT INTEGRAL DE 12 MOIS AU JSL OU BIEN PUBLIC

Du lundi au dimanche, en livraison matinale par porteur, si la commune bénéficie de ce service et que la boîte aux lettres est accessible tôt le matin, ou en distribution postale - Accès au JSL ou Bien Public en illimité sur site internet et appli - 4 connexions simultanées par foyer - Accès au CLUB ABONNÉ pour profiter des événements sportifs et culturels - d'une valeur commerciale de 479.88 € TTC.

6^{ème} prix : UNE TABLETTE SAMSUNG GALAXY TAB A9

Tablette tactile Samsung Galaxy TAB A9+ 128Go Wifi Gris Anthracite - Ecran tactile immersif de 11" (1920 x 1200) - Processeur Qualcomm SM6375 - RAM 8 Go - Système Android 13 - d'une valeur commerciale de 300.99 € TTC.



Du 7^{ème} au 9^{ème} prix : UN ABONNEMENT INTEGRAL DE 6 MOIS AU JSL OU BIEN PUBLIC

Du lundi au dimanche, en livraison matinale par porteur, si la commune bénéficie de ce service et que la boîte aux lettres est accessible tôt le matin, ou en distribution postale - Accès au JSL ou Bien Public en illimité sur site internet et appli - 4 connexions simultanées par foyer - Accès au CLUB ABONNÉ pour profiter des événements sportifs et culturels - d'une valeur commerciale de 239.94 € TTC.

10^{ème} prix : UN AIR FRYER MOULINEX

Friteuse sans huile Moulinex Easy Fry Dual Air fryer EZ901H20 - grande capacité : 2 tiroirs 5.2L et 3.1L - Technologie 2 en 1 : Friteuse avec peu ou pas d'huile + grill - 7 programmes automatiques - Mode synchronisation - Grande variété de recettes disponibles dans l'application Moulinex - d'une valeur commerciale de 179.99 € TTC.

11^{ème} prix : UN AUTOCUISEUR SEB

Autocuiseur Seb Cocotte-minute Authentique Eco-Design 9 L P0534900 - Cocotte-minute® 9L - 7/10 personnes - Sûre grâce au système 5 sécurités : 3 sécurités surpression et 2 sécurités ouverture/fermeture - L'autocuiseur original éco-conçu et fabriqué en France - d'une valeur commerciale de 134.99 € TTC.

12^{ème} prix : UNE BROSSE A DENTS ELECTRIQUE PHILIPS

Brosse à dents électrique Philips Sonicare HX7108/01 - 5300 BLANC - Capteur de pression intégré - 1 mode de nettoyage - Fonction BrushSync - 2 niveaux d'intensité & Fonction SmarTimer - Technologie innovante Sonicare - d'une valeur commerciale de 69.99 € TTC.

Du 13^{ème} au 14^{ème} prix : UNE TRIPLETTE PETANQUE OBUT

D'une valeur commerciale de 48.96 € TTC.

Du 15^{ème} au 16^{ème} prix : UN BLOC 6 COUTEAUX LAGUIOLE

D'une valeur commerciale de 46.54 € TTC.

Du 17^{ème} au 19^{ème} prix : UN SAC A DOS PIQUE NIQUE

D'une valeur commerciale de 46.20 € TTC.

Du 20^{ème} au 21^{ème} prix : UN PANIER TRESSE

D'une valeur commerciale de 41.40 € TTC.

Du 22^{ème} au 24^{ème} prix : UNE LANTERNE SOLAIRE

D'une valeur commerciale de 39.48 € TTC.

Du 25^{ème} au 27^{ème} prix : UNE FOUTA

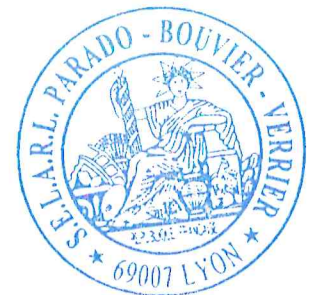
D'une valeur commerciale de 30.35 € TTC.

Du 28^{ème} au 34^{ème} prix : UNE PAIRE DE BATONS DE MARCHE

D'une valeur commerciale de 29.40 € TTC.

Du 35^{ème} au 40^{ème} prix : UN EPLUCHE POMME

D'une valeur commerciale de 25.20 € TTC.



Article 4

Un bulletin de participation est adressé aux destinataires du mailing « parrainage LE JOURNAL DE SAONE ET LOIRE / LE BIEN PUBLIC 2025 » mis en place par le journal, avec une question à laquelle il convient de répondre. Celui-ci pourra être photocopié ou recopié sur papier libre.

A l'issue du jeu-concours, et avant le 30 avril 2026, un tirage au sort sera effectué parmi les bulletins comportant la bonne réponse.

Article 5

Les bulletins de participation seront également disponibles :

- À l'accueil du BIEN PUBLIC, 7 Boulevard Chanoine Kir 21015 DIJON CEDEX.
- À l'accueil DU JOURNAL DE SAONE-ET-LOIRE, 10 rue de la Guerlande, 71880 Châtenoy-le-Royal.
- Sur simple demande à : Grand jeu des abonnés « Parrainage 2025 » - 4 rue Paul Montrochet – 69284 LYON Cedex 02 (*remboursement des frais de timbre possible au tarif lent postal à 20g en vigueur*)

Article 6

La participation à ce jeu-concours est limitée à une personne par foyer (*même nom, même adresse*) pendant sa durée. Ne pourront participer à cette édition 2025 que les personnes n'ayant pas gagné un lot lors des opérations GRAND JEU-CONCOURS DES ABONNES 2022 – 2023 – 2024 du Journal de Saône et Loire et celui du Bien Public.

Il est prévu de tirer au sort 10 bulletins supplémentaires afin d'attribuer les lots au cas où des gagnant les refuseraient.

Article 7

Pour participer au jeu, il suffit de :

- Valider ses coordonnées sur le coupon de participation,
- Cocher la bonne réponse à la question posée au verso du bulletin,
- Renvoyer le bulletin dans l'enveloppe préaffranchie jointe ou adresser ce bulletin à l'adresse suivante : Grand jeu des abonnés « Parrainage 2025 » - 4 rue Paul Montrochet – 69284 LYON Cedex 02 **avant le 31 janvier 2026 minuit** (le cachet de LA POSTE faisant foi).

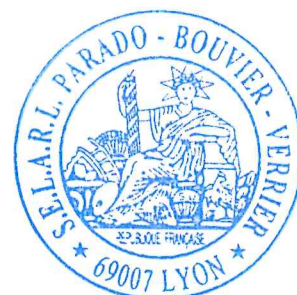
Le remboursement des frais de timbre (*tarif lent postal à 20g en vigueur*) peut être obtenu sur simple demande écrite à GRAND JEU DES ABONNES « Parrainage 2025 » - 4 rue Paul Montrochet – 69284 LYON Cedex 02

Article 8

Ne seront pas acceptés les bulletins raturés, illisibles, hors délai d'envoi ou ne respectant pas les règles de participation. Ils seront considérés comme nuls.

Article 9

Le tirage au sort sera effectué parmi les bonnes réponses, sous contrôle de la S.E.L.A.R.L. Francois PARADO – Alexandra BOUVIER – Charlotte VERRIER, Commissaires de justice associés à Lyon 7^{ème} (Rhône), avant le 31/03/2026.



Article 10

Les gagnants seront informés de leur gain et des modalités d'attribution de leur prix par courrier ou mail dans un délai de 15 jours ouvrés suivant le tirage au sort. La liste complète des gagnants sera également publiée dans LE JOURNAL DE SAONE-ET-LOIRE ainsi que dans LE BIEN PUBLIC.

Les gagnants se verront remettre leur prix à l'adresse indiquée sur leur coupon de participation au plus tard dans les soixante jours qui suivront le tirage au sort. Les frais de port pour la livraison de leur lot, sont à la charge de l'organisateur.

En aucun cas, les gagnants ne pourront demander le remplacement du lot contre sa valeur en espèces ou par un autre prix.

Si pour des raisons indépendantes de sa volonté, l'organisateur ne peut fournir les modèles exacts de lots en dotation, il s'engage à les remplacer par des lots d'un montant équivalent. Les prix sont attribués nominativement et ne peuvent être cédés à des tiers.

Article 11

EST BOURGOGNE MEDIA est le seul destinataire des informations nominatives. Les coordonnées des participants et des gagnants seront traitées conformément aux dispositions de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée à compter du 25 mai 2018 en application du règlement général sur la protection des données. Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, de radiation, d'opposition ou de limitation au traitement, ainsi qu'un droit à la portabilité de ses données, qu'il peut exercer sur simple demande à l'adresse du jeu-concours : GRAND JEU DES ABONNES « Parrainage 2025 » - 4 rue Paul Montrochet – 69284 LYON Cedex 02

Les informations concernant les gagnants seront transmises à SOFEDIS, LKTOURS, FNAC / DARTY et BOULANGER qui les traiteront dans le cadre de cette opération pour l'envoi des lots.

Article 12

La société organisatrice EST BOURGOGNE MEDIA ne saurait être rendue responsable si le jeu-concours devait être prolongé, écourté ou annulé, pour des raisons indépendantes de sa volonté ou en cas de force majeure.

Elle ne peut être tenue responsable des perturbations, des pertes de courrier pouvant subvenir dans les services postaux. Elle ne peut non plus être tenue pour responsable de toute perturbation due à des incidents techniques, faits de grève ou toute interruption indépendante de sa volonté.

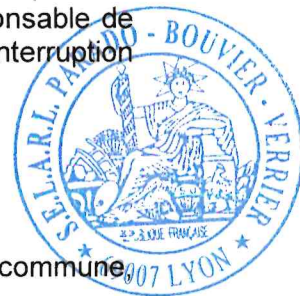
Article 13

Les gagnants autorisent gracieusement la citation de leurs noms, prénoms et commune ainsi que la reproduction de leur photographie à des fins publicitaires.

Le simple fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du règlement, la renonciation à tout recours concernant les conditions d'organisation de déroulement du jeu-concours, ainsi que l'acceptation pure et simple des résultats de l'attribution des prix.

Article 14

Ce règlement est déposé en l'étude de la S.E.L.A.R.L Francois PARADO – Alexandra BOUVIER – Charlotte VERRIER, Commissaires de Justice Associés, 90 rue de Marseille – 69007 LYON.



Pour les personnes disposant d'une connexion internet illimitée de type « ADSL », « Câble », « Réseau » ou « Ligne spécialisée » ou de tout autre type de connexion n'entraînant pas de surcoût, le règlement sera consultable sur le site de la S.E.L.A.R.L Francois PARADO – Alexandra BOUVIER – Charlotte VERRIER à l'adresse : www.huissier-rhone-lyon.com pendant toute la durée du jeu. Les personnes qui consulteront le règlement de cette façon consentent ainsi à ne demander aucun remboursement à la Société organisatrice. »

Il peut être envoyé gratuitement sur simple demande adressée à EST BOURGOGNE MEDIA. Le remboursement des frais de timbre (tarif lent postal à 20g en vigueur) peut être obtenu sur simple demande écrite GRAND JEU DES ABONNES « Parrainage 2025 » - 4 rue Paul Montrochet – 69284 LYON Cedex 02.

Toutes les autres formes de demandes, ne donneront lieu à aucun remboursement.

oooOOOooo

